

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 27 janvier 2026

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

**Présents** BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURCE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

**Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)**

CHOUTEAU Edith à BOYER Emilie  
DESOEUVRE Robert à ROCHAIS Philippe

**Absents**

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

**Secrétaires de séance**

BOUSSICAULT Gérald et PENEAU Sylvie

**Convocation adressée le 21 janvier 2026, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 28 janvier 2026, article L.2121.25 CGCT**

---

### 26SE2701-06 | Education - Etablissements d'enseignement du premier degré – Péréquation des charges scolaires 2026-2027 – Participation des communes de résidence

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, et à la Petite Enfance, expose :

Vu les articles L. 212-1 à L. 212-9 du code de l'éducation,

Considérant l'existence d'un principe de gratuité réciprocité entre les communes membre d'Angers Loire Métropole

Considérant l'avis de la commission ressources du 20 janvier 2026,

**En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- Arrête les modalités de participation des communes n'appartenant pas à Angers Loire Métropole comme suit :

- **Elève de classe maternelle : 1 723 €**
- **Elève de classe élémentaire : 578 €**

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	27	CONTRE	0
Pouvoirs	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le maire,  
Jean-Paul PAVILLON



The seal is circular with the text "MUNICIPALITE DES PONTES DE CE" around the top edge and the year "19130 (M. E. L.)" at the bottom. In the center is a stylized illustration of a bridge or structure.